



# Conseil économique et social

Distr. générale  
27 septembre 2022  
Français  
Original : anglais, français et russe

---

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Neuvième session

Genève, 29 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2021

## Rapport de la Réunion des Parties relatif à sa neuvième session

### Additif

### Résumé du président de la session spéciale de haut niveau sur l'eau et la paix

## I. Introduction

1. La session spéciale sur l'eau et la paix, animée par M. Danilo Türk (Président du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, ancien président de la République de Slovénie), s'est centrée sur le rôle de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en tant que catalyseur de paix et sur les moyens d'accélérer les progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour assurer un développement durable. La session spéciale s'est articulée autour de trois tables rondes thématiques, chacune suivie d'interventions de haut niveau de la part de l'auditoire.

## II. La coopération dans le domaine des eaux transfrontières : un catalyseur pour la paix

### A. La coopération dans le domaine des eaux transfrontières : un élément clé pour la stabilité et la paix régionales (table ronde thématique 1)

2. Les liens étroits entre l'eau, les changements climatiques et la paix ont été mis en exergue par de nombreux participants, dont M. Pekka Haavisto (Ministre des affaires étrangères de Finlande), M. Mahdi Rashid Al-Hamdani (Ministre des ressources en eau d'Irak), Mme Anita Pipan (Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente, Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, M. Mazen Ghunaim (Ministre de l'eau ; Chef de l'Autorité palestinienne de l'eau de l'État de Palestine) et Mme Hristina Odjaklieska (Ministre adjoint

de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Macédoine du Nord). M. Abderahim Birémé Hamid (Secrétaire exécutif, Autorité du bassin du Niger) a également souligné que la santé et les écosystèmes constituaient des dimensions supplémentaires des interactions. De nombreux participants aux tables rondes ont également attiré l'attention sur ces liens.

3. Plusieurs orateurs ont déclaré que les événements extrêmes et les pénuries croissantes pourraient compromettre le développement durable et favoriser l'instabilité et les migrations, en particulier dans des contextes déjà fragiles. Des exemples spécifiques ont été mis en avant par M. Taofeq Al-Sharjabi (Ministre de l'eau et de l'environnement du Yémen), qui a demandé instamment que les infrastructures hydrauliques ne soient pas prises pour cible dans les conflits armés, et M. Ghunaim, qui a souligné les liens entre la sécurité de l'approvisionnement en eau et la sécurité nationale.

4. De nombreux intervenants ont insisté sur le fait que, dans le même temps, la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pouvait favoriser la confiance, la consolidation de la paix et l'intégration régionale. M. Serigne Mbaye Thiam (Ministre de l'eau et de l'assainissement du Sénégal) a décrit l'émergence et l'évolution de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le bassin du fleuve Sénégal, qui a contribué à la paix, à la confiance et au développement régional. M. Hamid a fait valoir la contribution de la Charte de l'eau du bassin du Niger et de l'Autorité du bassin du Niger à la paix et au développement régional.

5. De nombreux participants ont mis en avant le rôle clé des organes communs de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, tels que les organismes de bassin et les commissions bilatérales, pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement ainsi que pour obtenir des avantages mutuels pour les pays concernés. Mme Pipan a cité comme exemples la Commission internationale du bassin de la Save et la Commission du bassin du lac Tchad, qui ont été créées dans des régions sortant d'un conflit et ont contribué de façon notable à la paix, à la sécurité et au développement durable dans ces régions. M. Adamou Mahaman (Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement au Niger) a décrit le rôle de la Commission du bassin du lac Tchad et de l'Autorité du bassin du Niger dans la promotion de la sécurité et du développement. M. Thiam a partagé l'expérience de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal en matière de promotion de la paix et du développement dans le bassin du fleuve Sénégal selon trois axes : l'hydroélectricité, l'irrigation et la navigation.

6. Mme Pipan a mis en avant le rôle de la diplomatie de l'eau pour faire de l'eau un instrument de paix et a souligné l'intention de l'Union européenne d'accroître l'engagement diplomatique relatif à l'eau en tant qu'instrument de paix, de sécurité et de stabilité et pour renforcer la résilience de la société et des économies. Elle a également appelé les Nations Unies à jouer un rôle de premier rang encourageant la coopération sur les questions liées à l'eau afin de faire progresser la cause de l'eau et de la sécurité.

7. Plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur le fait que la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) offrait une plate-forme intergouvernementale et un forum dans le système des Nations Unies permettant de traiter les questions relatives aux eaux transfrontières. Parmi ses points forts figurent la mise à disposition d'outils utiles et la consolidation de bonnes pratiques et d'expertise. M. Jüri Ratas (Président du Parlement estonien) a appelé les pays partageant des bassins transfrontières à définir et évaluer les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières à l'aide des outils mis au point dans le cadre de la Convention afin d'établir une relation de confiance et de soutien mutuels.

8. Des exemples concrets des avantages de la coopération sur la base de la Convention sur l'eau ont été mis en évidence, démontrant l'efficacité avérée de la Convention sur laquelle il convient de s'appuyer pour accélérer les progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Ces exemples incluent la coopération entre la Finlande et la Fédération de Russie, la coopération entre l'Estonie et la Fédération de Russie relative au lac Peipsi et la coopération dans le bassin du fleuve Drin et sur les lacs Ohrid et Prespa. De nombreux autres exemples ont été fournis par les participants à d'autres tables rondes, par exemple, la

coopération sur le Rhin, la coopération dans le cadre de la Commission interétatique pour la coordination de l'eau en Asie centrale, la coopération avec la Fédération de Russie dans le cadre de neuf accords bilatéraux et la coopération sur le fleuve Dniestr.

9. Plusieurs pays en voie d'adhésion à la Convention et la Slovénie, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ont mis en exergue le fait que la mondialisation de la Convention sur l'eau offrait de nombreux avantages, notamment dans les domaines de la paix, de la prévention des différends et de l'intégration régionale. Selon M. Carl Hermann Gustav Schlettwein (Ministre namibien de l'agriculture, de l'eau et de la réforme foncière), en adhérant à la Convention sur l'eau, la Namibie espère renforcer ses capacités et utiliser des outils supplémentaires pour catalyser le changement en faveur des interactions entre l'eau et la paix, et acquérir de nouvelles connaissances pour renforcer la coopération transfrontière, la prévention des conflits et la stabilité régionale. Selon M. Al-Hamdani, l'Irak, qui se trouve dans la phase finale du processus d'adhésion, espère obtenir de meilleurs cadres juridiques pour la coopération en adhérant à la Convention sur l'eau. Une déclaration, prononcée au nom de M. Suleiman H. Adamu (Ministre des ressources en eau du Nigéria), a exprimé l'engagement du Nigéria à adhérer à la Convention sur l'eau et contenait des informations sur les mesures prises dans le cadre du processus d'adhésion. M. Honoré Sayi (Ministre de l'énergie et de l'hydraulique du Congo) a relaté les efforts de son pays pour adhérer à la Convention sur l'eau et les mesures prises suite à la manifestation d'intérêt lors de la huitième session de la Réunion des Parties (Nur-Sultan, 10-12 octobre 2018).<sup>1</sup> M. Hamid a souligné que les organisations régionales pouvaient soutenir les pays dans les processus d'adhésion, mais a insisté sur le fait que la volonté politique de coopérer était essentielle pour améliorer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et progresser vers l'adhésion à la Convention.

## **B. Le rôle de la Convention sur l'eau dans la promotion de la paix (table ronde thématique 2)**

10. Pratiquement toutes les interventions des participants à la table ronde suivante ont fait écho à la déclaration de Mme Cecilia Abena Dapaah (Ministre de l'assainissement et des ressources en eau du Ghana) selon laquelle la Convention sur l'eau était un instrument vital pour la gestion et la mise en valeur des eaux transfrontières dans un contexte de paix. Mme Barbara Visser (Ministre des infrastructures et de la gestion de l'eau des Pays-Bas), relayée par plusieurs autres intervenants, a souligné que la Convention sur l'eau était un instrument solide pour aider le monde à atteindre les objectifs de développement durable liés à l'eau et pour soutenir l'action mondiale en matière d'adaptation aux changements climatiques.

11. Les discussions qui ont suivi ont porté sur la manière dont la Convention mettait en œuvre sa fonction de prévention des conflits et sur ce qui pouvait être fait pour la renforcer, notamment dans le contexte de la mondialisation de la Convention. M. Aleksandar Stijović (Ministre de l'agriculture, des forêts et de la gestion des eaux du Monténégro) a mis l'accent sur le rôle des accords et des projets relatifs aux eaux transfrontières élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur l'eau. M. Ibrahim Alio Abdoulaye (Ministre de l'hydraulique urbaine et rurale du Tchad) a décrit la manière dont les institutions communes ont contribué à la mise en place d'une coopération pacifique relative aux bassins fluviaux, lacustres et aquifères transfrontières. Mme Dapaah a fait valoir que l'adhésion du Ghana à la Convention sur l'eau et à la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation en 2020 a déjà permis d'intensifier l'application des dispositions visant à promouvoir l'échange de données et le partage d'informations avec les pays riverains, notamment concernant les rejets d'eau et d'effluents et les mesures/développements prévus.

12. Plusieurs intervenants ont souligné le rôle de soutien joué par la plateforme institutionnelle de la Convention pour faciliter la mise en œuvre de la Convention et la prévention des conflits. Mme Dapaah s'est félicitée du soutien apporté à la mise en œuvre des obligations par le cadre institutionnel de la Convention. Elle a souligné que le Ghana

<sup>1</sup> ECE/MP.WAT/54, para. 35.

avait élaboré un plan de mise en œuvre de la Convention sur l'eau et a appelé les partenaires techniques et financiers à soutenir les efforts du gouvernement. M. Shavkat Khamraev (Ministre des ressources en eau de l'Ouzbékistan) s'est félicité du soutien de la Convention sur l'eau à l'action nationale et à la mise en œuvre de projets régionaux. Selon lui, la Convention sur l'eau s'est affirmée comme un instrument mondial qui travaille à l'appui des mécanismes régionaux.

13. Une élément de la plateforme institutionnelle de la Convention est le Comité d'application, chargé de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre, l'application et le respect de la Convention. M. Attila Tanzi (Président du Comité d'application de la Convention sur l'eau) a expliqué que si toutes les fonctions et procédures du Comité pouvaient contribuer à la prévention des conflits, son rôle en la matière était incarné par la procédure consultative. Cette procédure permet à une Partie ou à plusieurs Parties conjointement de demander l'avis du Comité sur les efforts déployés pour mettre en œuvre ou appliquer la Convention les unes vis-à-vis des autres et vis-à-vis des autres Parties ou des non-Parties. La procédure consultative a récemment été appliquée avec succès par l'Albanie et le Monténégro, qui ont bénéficié des conseils juridiques et techniques du Comité.

14. Compte tenu du rôle de la Convention sur l'eau dans la prévention des conflits et la promotion de la paix et du développement, plusieurs intervenants ont appelé leurs voisins riverains à adhérer à la Convention. M. Khamraev a exhorté tous les pays d'Asie centrale à adhérer à la Convention. Mme Dapaah a appelé tous les pays du bassin de la Volta à adhérer à la Convention et a félicité le Togo pour sa récente adhésion. M. Abdoulaye a appelé les autres pays riverains du bassin du fleuve Niger, du bassin du lac Tchad et du système aquifère des grès nubiens à adhérer à la Convention sur l'eau.

15. Parmi les points forts de la Convention figurent sa capacité à faire œuvre de pionnière dans le traitement des questions émergentes et la mise à disposition d'outils utiles grâce à des programmes de travail triennaux. M. Khamraev a salué le fait que le nouveau programme de travail 2022-2024 soutienne des idées progressistes et une coopération innovante, soulignant la pertinence du domaine d'activité relatif au financement de la coopération pour son pays et l'Asie centrale. Dans une déclaration prononcée au nom de Mme Margit Szűcs (Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente, Mission permanente de la Hongrie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève), il a été souligné que les activités prévues dans le prochain programme de travail contribueraient à une coopération pacifique entre les nations et en leur sein, mettant en évidence le fait que les outils développés au cours de la dernière période triennale, tels que le *Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière* (ECE/MP.WAT/64) et le *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements de coopération dans le domaine des eaux transfrontières* (ECE/MP.WAT/68), devaient être utilisés pour régler les différends en cours ou prévenir les conflits. Les représentants de l'Union européenne, de la France, de la Hongrie et des Pays-Bas ont mis en avant leur volonté de continuer à soutenir les programmes de travail de la Convention à l'avenir.

16. De nombreux participants ont insisté sur l'importance de la coopération et de la gestion des eaux transfrontières pour faire progresser la gouvernance et la gestion des ressources en eau en vue d'un développement durable et équitable et pour soutenir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 lié à l'eau. Ils ont mis en évidence le rôle crucial que la Convention sur l'eau devait jouer à cet égard. Toutefois, la volonté politique est indispensable si l'on veut progresser. M. Alain-Richard Ahipaud Donwahi (Ministre des eaux et forêts de Côte d'Ivoire) a ainsi appelé à une plus grande coopération entre les États au niveau mondial et régional. Mme Emmanuelle Lachaussée (Représentante permanente adjointe, s'exprimant au nom de M. Jérôme Bonnafont, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève) a encouragé l'affichage d'une volonté politique, qui est une condition préalable à la bonne gestion des eaux transfrontières.

### C. Cérémonie de signature de la déclaration ministérielle sur le Bassin aquifère sénégal-mauritanien

17. La session spéciale a connu un moment historique avec la signature de la déclaration ministérielle sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien par les ministres chargés de l'eau de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie et du Sénégal. Les ministres se sont engagés à établir un cadre juridique et institutionnel de coopération transfrontière pour la gestion durable des eaux du bassin aquifère sénégal-mauritanien, conjointement avec les eaux de surface de la région, et ont décidé de lancer un processus de négociation afin de définir ce cadre juridique et institutionnel. Cette étape est intervenue à la suite d'un processus mené dans le cadre du Groupe de travail régional pour la coopération transfrontière sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien, avec la participation de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal et de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie et avec le soutien du secrétariat de la Convention sur l'eau, du Geneva Water Hub et du Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines.

18. Ce processus faisait suite à une demande du Sénégal formulée lors de son adhésion à la Convention sur l'eau. Le pays souhaitait de l'aide afin d'établir avec ses voisins des cadres juridiques pour la coopération sur l'aquifère. Il est donc évident que la Convention sur l'eau joue de plus en plus un rôle de catalyseur pour la négociation de nouveaux accords et institutions transfrontières et le renforcement de ceux existants, y compris au-delà de la région paneuropéenne.

## III. Accélérer les progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour parvenir à un développement durable

### A. État d'avancement de la réalisation de la cible 6.5 de l'objectif de développement durable

19. M. Gilbert F. Houngbo (Président du Fonds international pour le développement agricole ; Président de l'ONU-Eau) a introduit la troisième table ronde en décrivant les efforts en cours pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 6 grâce au Cadre mondial d'accélération de l'objectif de développement durable 6, avec le constat que le monde était loin d'être sur la bonne voie pour atteindre l'objectif 6 d'ici 2030 et que les partenariats internationaux et la coopération internationale étaient essentiels pour continuer à progresser.

20. Mme Olga Algayerova (Secrétaire exécutive, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ; Secrétaire générale adjointe) et M. Xing Qu (Directeur général adjoint, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO]) ont présenté les principaux messages du deuxième rapport de situation sur l'indicateur 6.5.2 de l'objectif de développement durable (*Progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières : situation mondiale de l'indicateur 6.5.2 des ODD et besoins d'accélération — 2021* (ECE/MP.WAT/65)). Étant donné que seuls 24 des pays ayant présenté un rapport avaient atteint la cible 6.5 de l'objectif de développement durable relative à la coopération transfrontière en 2020, les pays devaient plus que quadrupler les progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières d'ici à 2030. Le rapport met en évidence des « solutions rapides et efficaces » comme moyen d'accélérer la réalisation de la cible 6.5 de l'objectif de développement durable et recommande de combler les lacunes existantes concernant les données, d'intensifier le développement des capacités et de s'attaquer aux goulets d'étranglement du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

## **B. Accélérer les progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières (table ronde thématique 3)**

21. De nombreux participants ont souligné que, puisque plus de 60 % de toutes les eaux douces sont partagées entre deux ou plusieurs pays, il n'est pas possible d'atteindre l'objectif de développement durable 6 sans faire progresser la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Une déclaration prononcée au nom de M. Marek Gróbarczyk (Secrétaire d'État, Ministère des infrastructures de la Pologne) a mis en évidence les nombreux défis à relever pour atteindre l'objectif de développement durable 6 et le fait que seules des mesures globales prises simultanément dans de nombreux domaines pourraient aider à surmonter les difficultés.

22. De nombreux intervenants ont fait valoir que l'une des priorités pour atteindre l'objectif de développement durable 6, notamment la cible 6.5, était d'améliorer la gouvernance. L'une des dimensions clés à cet égard était une meilleure collaboration de chaque côté des frontières et entre les secteurs. Mme Pipan a insisté sur la nécessité d'étudier les différentes interactions — alimentation, énergie, santé, écosystèmes, climat, paix et sécurité — afin de concevoir des réponses adéquates ou d'établir les bons points d'entrée pour la coopération. M. Darío Soto-Abril (Secrétaire exécutif, Partenariat mondial de l'eau) a rappelé que l'approche fondée sur les interactions était un outil éprouvé pour comprendre les compromis et les avantages découlant des différentes utilisations de l'eau dans les bassins transfrontières et a encouragé les participants à placer la question de l'eau dans un contexte plus large afin de trouver des avantages communs et des solutions intersectorielles. Il a également plaidé pour l'implication de multiples parties prenantes dans les processus de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, exhortant les participants à ne pas négliger le pouvoir du secteur privé et de parties prenantes telles que les jeunes et les femmes.

23. M. David Choquehuanca Céspedes (Vice-président de l'État plurinational de Bolivie) a exhorté les participants à examiner les causes profondes des crises de l'eau et à changer complètement de paradigme pour adopter une approche fondée sur l'harmonie entre les êtres humains et leur mode de vie. Il a plaidé pour des solutions différentes inspirées de la nature, qui créeraient les conditions appropriées pour répondre aux besoins fondamentaux de tous, et a souligné l'importance des approches au niveau communautaire.

24. Plusieurs intervenants ont reconnu la pertinence du renforcement de la gouvernance « de la source à la mer » dans la gestion efficace des bassins transfrontières, l'amélioration de la qualité de l'eau, l'augmentation de la disponibilité de l'eau et la réduction des risques de catastrophes liées à l'eau et aux changements climatiques. M. Peter Thomson, envoyé spécial du Secrétaire général pour l'océan, a souligné que des actions de collaboration étaient nécessaires pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable 6 et 14 et que les Nations Unies offraient des plates-formes pour faciliter le dialogue entre les communautés d'eau douce et marines. Mme Iuliana Cantaragiu (Ministre de l'environnement de la République de Moldavie) et la déclaration prononcée au nom de M. Gróbarczyk ont mis en exergue les efforts de la République de Moldavie et de la Pologne pour réduire la pollution de la mer Noire et de la mer Baltique, respectivement, grâce à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

25. Le renforcement des cadres juridiques et institutionnels, notamment la participation aux conventions mondiales sur l'eau et aux accords multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'aux organes communs pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières est une autre dimension essentielle de l'amélioration de la gouvernance pour atteindre la cible 6.5 de l'objectif de développement durable sur la coopération transfrontière. Mme Pipan, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a souligné l'importance d'investir dans la mise en place, le renforcement et l'adaptation de plates-formes et d'institutions pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de promouvoir des cadres juridiques tels que la Convention sur l'eau. M. Thomson a insisté sur le fait que les deux conventions mondiales sur l'eau pouvaient être des vecteurs de confiance dans les efforts visant à protéger le milieu marin de la pollution d'origine terrestre. Mme Tatyana Bokova (Directrice adjointe de l'Agence fédérale des ressources en eau de la Fédération de Russie) a déclaré que son pays soutenait constamment le renforcement du statut mondial et de l'image internationale de la Convention sur l'eau et a plaidé pour une orientation

davantage pratique des activités de la Convention. Mme Inês dos Santos Costa (Secrétaire d'État à l'environnement du Portugal) a insisté sur la nécessité de faire croître le nombre de Parties à la Convention sur l'eau et d'amener de nouveaux pays à devenir Parties afin de promouvoir la paix, la stabilité et la coopération. Elle a fait valoir qu'il était essentiel que tous les États membres des Nations Unies soient bien informés des avantages de l'adhésion à la Convention sur l'eau. Mme Maryprisca Mahundi (Ministre adjoint de l'eau de la République-Unie de Tanzanie) a appelé au renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la diplomatie de l'eau et a exprimé l'engagement de son pays à adhérer à la Convention sur l'eau. M. Nery Martín Méndez y Méndez (Ministre adjoint de l'eau du Guatemala) a fait valoir que son pays participait à la Réunion des Parties pour en apprendre davantage sur la Convention et les mesures qui pourraient être prises pour assurer une gestion durable des ressources en eau partagées.

26. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance du financement pour accélérer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 6 et de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. M. Soto-Abril a appelé à davantage d'investissements, tant en capital humain que naturel, pour renforcer la coopération. Mme Jennifer Sara (Directrice mondiale, Pratique globale de l'eau, Banque mondiale) a énuméré les principaux facteurs facilitant le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, tels que : les cadres juridiques et institutionnels ; la planification participative ; l'aide à la préparation de projets bancables ; l'importance des partenariats et du partage des connaissances. Selon M. Thomson, le traitement inadéquat des eaux usées constitue une menace considérable pour l'eau douce et l'environnement marin et il est temps d'orienter le financement de l'action climatique pour faire face à cette menace d'envergure. Mme Bokova a appelé à un renforcement de l'aide internationale aux pays en développement dans le cadre des Nations Unies, en particulier dans le contexte du relèvement suite à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et a mentionné des projets visant à améliorer l'approvisionnement en eau et à développer l'aquaculture mis en œuvre avec le soutien de la Fédération de Russie dans diverses parties du monde.

27. Bien que l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au niveau mondial ait été important, plusieurs orateurs ont souligné les progrès réalisés dans leurs bassins transfrontières malgré les difficultés posées par la pandémie, par exemple, grâce à la conclusion de nouveaux accords ou la mise en œuvre opérationnelle des accords existants. M. Georgios Amyras (Vice-ministre de l'environnement et de l'énergie chargé de la protection de l'environnement, Ministère de l'environnement et de l'énergie de Grèce) a fait état d'une évolution positive importante concernant l'Accord sur la protection et le développement durable de la zone du parc de Prespa entre l'Albanie, la Grèce, la Macédoine du Nord et l'Union européenne. Suite à l'entrée en vigueur de l'accord en mai 2019, les trois ministres de l'environnement et le représentant de la Commission européenne avaient tenu la première réunion virtuelle du débat de haut niveau relatif à l'accord en juin 2021, fournissant ainsi des orientations politiques aux organes communs pour lancer les travaux pratiques. M. Adrian Cosmin Vierita (Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent, Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Office des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève) a fait état d'un nouvel accord relatif aux eaux transfrontières signé entre la Roumanie et la Serbie et de l'achèvement des négociations entre la Roumanie et l'Ukraine pour la révision de plusieurs règlements relatifs aux eaux transfrontières. M. Mario Šiljeg (Secrétaire d'État, Ministère de l'économie et du développement durable de la Croatie) a évoqué la réserve de biosphère Mur-Drave-Danube, récemment approuvée par l'UNESCO en tant que première réserve de biosphère au monde cogérée par cinq pays.

28. De nombreux participants ont souligné l'importance d'une action accélérée et ont relevé le niveau de leurs ambitions pour atteindre l'objectif de développement durable 6 et d'autres objectifs liés à l'eau dans le cadre de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable » (prévue du 22 au 24 mars 2023). Selon M. Hounbo, la Conférence sera un moment décisif de responsabilisation pour tous. Selon M. Ahmed Ihab Abdelahad Gamaleldin (Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Office des Nations

Unies et des autres organisations internationales à Genève), il est nécessaire que les Nations Unies et la communauté internationale jouent un rôle plus important dans le règlement des différends relatifs aux utilisations transfrontières de l'eau et la Conférence de 2023 offre une occasion en or d'aborder ces questions et de parvenir à une approche plus efficace, coordonnée et à l'échelle du système pour relever les défis de la coopération transfrontière.

#### **IV. Conclusions de la session spéciale de haut niveau**

29. M. Tõnis Mölder (Ministre de l'environnement de l'Estonie) a résumé les principales conclusions de la session spéciale, en soulignant les liens importants entre les changements climatiques, l'eau et la paix et en insistant sur le rôle de la Convention sur l'eau, qui offre une plate-forme intergouvernementale essentielle et des outils pour traiter les questions relatives aux eaux transfrontières de manière pacifique. Il a insisté sur la nécessité d'accélérer les progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le monde entier afin d'atteindre la cible 6.5 de l'objectif de développement durable relative à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières d'ici à 2030 (pour les conclusions de la session spéciale de haut niveau, se référer au rapport de la Réunion des Parties relatif à sa neuvième session (ECE/MP.WAT/63, par. 17–19)).

---